



Insolvabilite de mon fils suite a une comdamnation

Par **chloe73**, le **07/11/2012 à 14:39**

Bonjour,

Mon fils riche d'etre comdamé suite à un accident de route dont il est responsable.

Il est positif au cannabis. il risque une lourde amende et de plus son assurance va l'exclure.

Or il est au chômage et totalement insolvable.

Vais je devoir payer pour lui?

Par **pat76**, le **07/11/2012 à 18:07**

Bonjour

Votre fils est majeur, vous n'avez pas à payer pour lui.

Il y aura une saisie sur ses indemnités de chômage s'il en perçoit.

Il habite avec vous?

Par **chloe73**, le **10/11/2012 à 08:25**

Oui il habite chez moi. Et avec l'Assurance comment cela se passe.

Par **chaber**, le **10/11/2012** à **10:41**

bonjour,

Si votre fils était bien assuré lors de l'accident, l'assureur devra prendre en charge le sinistre

L'assureur épluchera les déclarations faites à la souscription pour éventuellement trouver un point litigieux.

Si l'assureur était amené à ne pas intervenir, il y aura intervention du FGAO, que votre fils devra rembourser, mais vous ne serez absolument pas concerné